

# CONTRAT D'ABONNEMENT AU MAGAZINE TELQUEL

## CONDITIONS GENERALES

### **ARTICLE 1ER : OBJET**

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions générales dans lesquelles TelQuel s'engage à fournir au profit de l'Abonné l'ensemble des prestations précisées dans les Conditions Particulières annexées aux présentes.

Les présentes conditions générales s'appliquent à l'ensemble des produits commercialisés par TelQuel, quelque soit la formule d'abonnement choisie par l'Abonné.

### **ARTICLE 2 : FORMULES D'ABONNEMENT**

Les formules d'abonnement proposées par TelQuel se présentent comme suit :

#### **2-1 : Formule 100% Papier :**

L'Edition papier donne accès pour 599dh/an ou 359dh/6mois, à un exemplaire du magazine papier ainsi qu'aux suppléments, hors série à l'exception des livres édités par TelQuel.

#### **2-2 : Formule digitale :**

En optant pour cette formule, l'abonné pourra, pour un abonnement de 499dh/an ou 299dh/6mois, accéder à la version digitale via le site web (liseuse web: <http://telquelkiosk.milibris.com/>), ou sur mobile et tablette (iOS et Android) en téléchargeant l'application Telquel sur les stores (appstore et googleplay).

Etant bien entendu que l'Abonné n'aura accès qu'aux numéros de TelQuel édités postérieurement à son abonnement. Il pourra se procurer les anciens numéros en procédant à un achat supplémentaire à l'unité via le site web sus-indiqué.

#### **2-3 : Formule complète :**

L'Abonné qui souscrit pour cette formule aura droit, pour 699dh/an ou 399/6mois, aussi bien à la version papier que digitale du magazine TelQuel.

### **ARTICLE 3 : LIVRAISON :**

La version digitale du magazine est accessible (en format numérique ou via le web) la veille du jour de l'édition papier. Cependant, la livraison du magazine (format papier) se fera comme suit :

#### **a) Livraison par portage :**

Etant un service exclusif et privé, géré directement par TelQuel qui s'engage à livrer le magazine dans la boîte aux lettres de l'Abonné ; laquelle devra être accessible par le porteur. TelQuel est tenue d'effectuer la livraison avant 8h du matin en semaine et 10h le week-end. Etant bien entendu que ce service est réservé aux abonnés personnes morales et aux personnages publics domiciliés dans les villes de Casablanca et Rabat.

Tout manquement à la livraison devra être signalé au Service Abonnements en téléphonant le jour même au numéro.....ou par mail ..... TelQuel s'engage à faire la livraison le plutôt possible dans la journée.

**b) Livraison par voie postale :**

Le magazine sera livré par le facteur. Etant entendu que TelQuel ne pourra en aucun cas être tenue responsable des horaires de livraison par voie postale ; lesquels dépendent des services postaux. Au cas où l'Abonné serait domicilié à l'extérieur du Maroc, le prix de son abonnement sera majoré des frais de port.

**ARTICLE 4 : OPTION REPORT :**

L'Abonné ayant souscrit à la formule papier, peut, s'il le souhaite, bénéficier de l'option Report qui lui permet de :

- Suspendre son abonnement pendant la durée de son absence. Ainsi, l'abonnement sera prolongé automatiquement du nombre de semaines correspondant à la durée de la suspension de la livraison.
- Faire suivre son abonnement à une adresse provisoire. L'abonné devra communiquer sa nouvelle adresse au Service Abonnements en téléphonant au numéro..... ou par mail .....

L'activation de cette option n'entraîne pas de frais supplémentaires autres que ceux du port lorsque la nouvelle adresse de l'Abonné est située à l'étranger.

**ARTICLE 5 : MODALITES DE PAIEMENT :**

Quelque soit la formule d'abonnement, le paiement devra s'effectuer à l'avance et en une seule fois au moment de la souscription.

Tous les moyens légaux de paiement sont acceptés En cas de paiement par carte bancaire, par chèque ou par virement/versement sur le compte de Telquel Media, l'activation de l'abonnement aura lieu dès l'encaissement effectif du montant y afférent pour paiement par carte, et à la réception du chèque ou copie de l'ordre de virement.

Il y'a lieu de préciser que la suspension ou la rupture du présent contrat d'abonnement, ne donnera lieu à aucun remboursement au profit de l'Abonné, ce que ce dernier accepte expressément et sans réserves.

**ARTICLE 6 : OBLIGATIONS DE L'ABONNE :**

En vertu du présent contrat, l'abonné s'oblige à :

- Exécuter en toute bonne foi les présentes conditions générales et s'acquitter du montant correspondant à l'abonnement choisi conformément aux dispositions du présent contrat ;
- Faire un usage strictement privé du magazine et s'interdire toute reproduction sous quelque forme que ce soit ou envoi de la version numérique à un tiers non-abonné ;
- Ne jamais communiquer son code d'accès à un tiers non-abonné sous peine de rupture du présent contrat et de dommages-et-intérêts.

**ARTICLE 7 : OFFRIR UN ABONNEMENT**

TelQuel donne à ses abonnés la possibilité d'offrir un ou des abonnements à des personnes qu'ils désignent. Lors de la commande, l'Abonné devra préciser la formule d'abonnement à offrir, renseigner l'adresse postale et l'adresse email du bénéficiaire et régler le prix correspondant audit abonnement. Un email de confirmation d'abonnement sera automatiquement envoyé à l'adresse email du bénéficiaire.

#### **ARTICLE 8 : LIMITATION DE RESPONSABILITE**

TelQuel déclare que l'édition et la distribution de son magazine sont réalisées conformément à la législation marocaine en vigueur. Elle ne peut en aucun cas être inquiétée ou tenue pour responsable en cas de non conformité de ses produits avec les lois régissant le journalisme, l'édition et la liberté d'expression dans les pays où le magazine est livré ou depuis lesquels un abonnement serait effectué.

TelQuel ne saurait être tenue pour responsable de l'inexécution du contrat conclu en cas de force majeure, de perturbation ou grève totale ou partielle notamment des services postaux, des moyens de transport et/ou de communications, inondation, incendie.

La responsabilité de TelQuel ne saurait engagée en cas d'indisponibilité momentanée du site web ou de l'application, ou de toute difficulté de connexion ou d'interruption de la connexion lors de la visite du site web par l'Abonné ou lors de la passation d'une commande.

#### **ARTICLE 9 : PROTECTION DES DONNEES**

TelQuel s'engage à conserver la confidentialité des données personnelles de ses abonnés et à n'en faire aucun usage prohibé par la législation en vigueur ou de nature à porter atteinte à la vie privée desdits abonnés.

L'Abonné déclare accepter de recevoir aussi bien sur sa messagerie électronique que par téléphone, les offres promotionnelles de TelQuel et de tous les produits du Groupe dont notamment la newsletter TelQuelBrief

Cependant, étant donné les risques liés au fonctionnement d'internet et des réseaux de communication, TelQuel dégage toute responsabilité en cas de détournement des informations relatives à des données personnelles notamment dans des pays n'assurant pas un niveau de protection adéquat des données personnelles.

#### **ARTICLE 10 : RESILIATION**

Le présent contrat pourra être résilié, à tout moment, de part et d'autre en cas d'inexécution de ses obligations par l'une des parties, étant entendu que cette faculté de résiliation ne préjuge pas du droit, pour la partie qui a subi un préjudice d'en demander réparation à l'autre.

En outre, TelQuel peut, sans préjudice des autres recours qu'il tient de la présente, notifier par écrit à l'Abonné l'abandon du présent contrats'il manque à exécuter toutes ses obligations au titre des présentes conditions générales.

Dans tous les cas, toute résiliation devra être notifiée par lettre recommandée avec accusé de réception huit (08) jours à l'avance.

#### **ARTICLE 11 : LITIGE - ATTRIBUTION DE COMPETENCE**

Les parties conviennent de régler à l'amiable tout litige qui viendrait à survenir entre elles relativement à l'interprétation, l'exécution ou la cessation des dispositions de la présente.

A défaut, compétence est donnée au Tribunal de Commerce de Casablanca.

**ARTICLE 12 : ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile en leurs sièges respectifs ci-dessus indiqués.